



Direction Générale des
Services

COMMUNE DE SAINT

Département de l'Oise - République Française

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal SEANCE 18 juin 2026

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 060-216005827-20260623-3EFIN2026-DE

Date de la convocation 11.06.2026

Date d'affichage : 12.06.2026

Membres en exercice	23
Membres présents	21
Procurations	2
Membres votants	23

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin 2026, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Chahinaise AZOUZA, Maire

Étaient présents : Chahinaise AZOUZA
Florian CHABOD
Célia DE OLIVEIRA
Gérard KOTUSIK
Marie-Christine FOULET
Julien WEISHAUP
Nicolas VIOLET

Olivier MASSY
Brigitte SVITEK
Frédéric DO CABO
Hamid AZZOUG
Yan NKAMA
William MAYEUX
Patricia THIVERNY

Céline DERACHE
Marcel VANDENBOOSSCHE
Sandra POINTEAU
Isabelle LEFAUT
Mathilde JOUEL
Nathalie DEBAILLY

POUVOIRS : Monsieur Jean-Claude BOUCHER donne procuration à Monsieur VANDENBOOSSCHE ; Monsieur Yasar KIZILKAYA, donne procuration à Monsieur William MAYEUX.

Secrétaire de séance : Isabelle LEFAUT

N° DEL : 3EFIN/2026

Objet : Subvention exceptionnelle ADMSK

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Budget Primitif 2026,

CONSIDERANT la demande de l'association ADMSK (Association Développement Madiga Sacko Kompula)

CONSIDERANT la volonté de la commune d'apporter son soutien à l'association ;

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Chabod,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec une abstention, décide :

Article 1 : le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000.00 €.

Article 2 : que la dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents

Pour copie conforme
Madame la Maire,

Chahinaise AZOUZA

**A été exécutoire après dépôt en préfecture
et publication ou notification du :**